

PAYS DE MONTBÉLIARD TOURISME À VOTRE SERVICE !

6 BONNES RAISONS DE PASSER PAR NOTRE SERVICE RÉCEPTIF

- Un accueil personnalisé, professionnel, agréable, réactif et à l'écoute.
- Des produits personnalisables selon vos envies.
- Un interlocuteur unique.
- Des conseils et suggestions.
- Une équipe de guides-conférenciers expérimentés pour des visites dans votre langue.
- Une connaissance approfondie du territoire.

VOTRE CONTACT



Laurène Marseu

Tél. 03 81 94 14 64

reservations@paysdemontbeliard-tourisme.com

Du lundi au vendredi (hors jours fériés)
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Programmation de séjours à la carte ou personnalisés, visites guidées assurées par des guides-conférenciers agréés, organisation de journées thématiques, de séminaires, conseils, accompagnement et coordination...

Notre service réceptif s'occupe de vous, s'occupe de tout !



RÉSERVEZ VOTRE SÉJOUR EN 4 ÉTAPES

- 1 Choisissez votre séjour ou votre prestation dans notre catalogue ou optez pour un programme personnalisé.
- 2 Contactez-nous par mail ou par téléphone et vous recevrez une proposition de devis et un contrat.
- 3 Confirmez votre réservation en renvoyant votre contrat signé et un acompte de 30%.
- 4 Vous recevrez vos bons d'échange.

Venir dans le Pays de Montbéliard

Le Pays de Montbéliard est situé en région Bourgogne-Franche-Comté entre la Suisse et les Montagnes du Jura.

Distances par route de Montbéliard

Paris 430 km • Lyon 320 km • Nancy 200 km • Strasbourg 180 km • Genève 220 km • Stuttgart 300 km
Par l'autoroute A36 > sortie Montbéliard centre n°8.
Par l'autoroute A5 > sortie Langres puis N19 via Vesoul.

Gare Belfort-Montbéliard TGV

- TGV Paris/Montbéliard : 2h15
- Zurich/Montbéliard : 1h45
- Dijon/Montbéliard : 50 min
- Lyon/Montbéliard : 2h25
- Marseille/Montbéliard : 4h15

Navettes reliant la gare TGV et la gare SNCF Montbéliard Centre.
Gare TER au centre-ville de Montbéliard.

Aéroport Bâle/Mulhouse

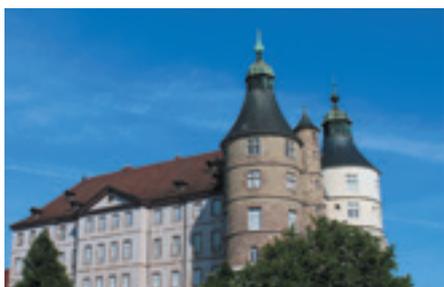
à 80 km et 50 min
par l'autoroute A36.



**un paysage
avec des
histoires
dedans**

NOS VISITES GUIDÉES

Venez découvrir le patrimoine du territoire lors d'une visite guidée avec les guides-conférenciers agréés du Pays de Montbéliard.



LE CŒUR HISTORIQUE DE LA CITÉ DES PRINCES

🕒 1h30 📍 Montbéliard

Laissez-vous conter l'histoire de la cité des princes ! Blottie au pied de son château, parcourez quatre siècles d'un singulier destin sous le règne des Wurtemberg. Possibilité de découvrir le cœur historique également à vélo (groupe de 10 personnes maximum).



LE MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE HÔTEL BEURNIER-ROSSEL

🕒 1h15 📍 Montbéliard

Cet hôtel particulier ressuscite l'atmosphère feutrée des salons bourgeois de la fin du XVIII^e. Ses buffets montbéliardais, commodes en marqueterie, étains liturgiques, coiffes perlées, boîtes à musique, étoffes en verquerure... évoquent le double héritage germanique et protestant du Pays de Montbéliard.

LE THÉÂTRE ANTIQUE

🕒 1h30 📍 Mandeuve

L'un des plus grands théâtres des Gaules (146 m de diamètre) raconte le passé prestigieux de l'agglomération antique d'*Epomanduodurum*. La visite dévoile 4 étages de gradins et 20 siècles d'histoire.



LE FORT DU MONT-BART

🕒 1h30 📍 Bavans

Édifié de 1873 à 1877, le fort conserve des éléments d'architecture impressionnants : « rue » intérieure couverte, casemate blindée, poudrières...



L'ÉGLISE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

🕒 1h 📍 Audincourt

Au cœur du quartier des Forges, cette église est l'une des premières églises construites en béton armé de France (1932) par le moine et architecte Dom Bellot.



L'ÉGLISE DU SACRÉ- CŒUR

🕒 1h15 📍 Audincourt

Haut-lieu de l'art sacré moderne, l'église, édifiée de 1949 à 1951, abrite une couronne de 17 vitraux signés Fernand Léger mais aussi des œuvres de Bazaine et de Le Moal.. Découvrez l'histoire incroyable de cette œuvre collective !

LE STADE BONAL

🕒 1h45 📍 Montbéliard

Plongez au cœur du temple du football ! Le stade de 20 000 places construit en l'an 2000 vous ouvre ses coulisses : tribunes, loges, salle de presse... et vous raconte son histoire liée à celle de Peugeot et du FCSCM.

TARIFS*

DES VISITES GUIDÉES

Nombre de personnes	Du lundi au samedi	Dimanche et Jours Fériés
5 à 20 personnes	forfait 140€	forfait 180€
20 à 30 personnes	forfait 170€	forfait 210€
+ de 30 personnes, un 2 ^e guide est obligatoire	soit 2 x 140€ ou 2 x 170€	soit 2 x 180€ ou 2 x 210€

Entrée groupe en supplément pour le Musée d'Art et d'Histoire : 2€ / personne (minimum 10 personnes)

Frais de dossier : 15€ (groupe)

*sur une base 1h30

BON À SAVOIR

- Le musée d'Art et d'Histoire Beurnier-Rossel est fermé le mardi.
- Les visites sont possibles en anglais et en allemand.
- Nos propositions de visites sont combinables et non exhaustives, n'hésitez pas à nous consulter pour davantage d'informations ou de programmes sur-mesure.
- Les tarifs de cette brochure sont les tarifs 2024, et restent sous réserve de modifications pour les années suivantes.



RÉOUVERTURE

en 2025



CHÂTEAU MONTBÉLIARD WURTEMBERG

📍 Montbéliard

Le musée vous invite à la (re)découverte de l'histoire du territoire, du château et de la famille des Wurtemberg à travers un nouveau parcours historique, pour une immersion à travers les siècles...

TEMPLE SAINT-MARTIN

📍 Montbéliard

Les travaux de restauration intérieurs débutés en 2021 ont permis au temple de se refaire une beauté et de dévoiler des décors d'origine! Cette œuvre majeure de la renaissance germanique, construite de 1601 à 1607 par Heinrich Schickhardt, est le plus ancien édifice français affecté au culte de la Réforme.

En 2025, il réouvrira ses portes au public en proposant des visites et des outils de découvertes.



**paysan et
ouvrier**

à partir de
49€/pers.*

JOURNÉE GROUPE TRADITIONS ET SAVOIR-FAIRE DU PAYS DE MONTBÉLIARD

Plongez au cœur des traditions en découvrant les secrets de la vie paysanne d'antan ainsi que la célèbre vache montbéliarde, race emblématique du territoire.

Le matin :

Visite guidée du **Musée de la Paysannerie et des Vieux Métiers** de Valentigney.

Construite en 1766, la ferme qui abrite désormais le musée fut agrandie au XIX^e siècle. À travers une multitude d'objets, on peut découvrir ceux emblématiques du Pays de Montbéliard, tels que la verquelure, le diari, du mobilier, mais surtout un nombre conséquent d'éléments sur le travail des ouvriers paysans. Plusieurs collections permettent de se plonger dans des métiers aujourd'hui oubliés, comme rémouleur ou tanneur, mais aussi dans la vie de grands hommes comme Louis Vuillequez ou Etienne Oehmichen.

LE PRIX COMPREND :

Les deux visites guidées, l'entrée au musée de la Paysannerie et des Vieux Métiers, la dégustation de fromages, le déjeuner (1/4 de vin, eau et café compris).

LE PRIX NE COMPREND PAS :

les frais de dossier pour le groupe (15€), le supplément en cas de visite le dimanche et jour férié, les extras lors du repas, les dépenses personnelles, le transport, le parking, les assurances.

**Pour une base de 20 personnes payantes.*



Le midi :

Déjeuner traditionnel dans un restaurant du Pays de Montbéliard pour y déguster les spécialités locales.

L'après-midi :

Découverte de la **ferme du Soleil Levant** à Ecurcey. Lors de la visite, vous découvrirez l'exploitation et rencontrerez son troupeau de **vaches montbéliardes**. Nicolas, fin connaisseur de **l'histoire de cette race rustique**, vous contera son histoire insolite dans une exploitation où le bien-être animal est au cœur de la démarche agricole pour produire un lait de qualité indispensable à la fabrication du **morbier AOP**. En fin de visite, une **dégustation de produits de la ferme** vous sera proposée.



**POUR RÉSERVER,
CONTACTEZ LAURÈNE**



Réservez votre expérience



Tél. : 03 81 94 14 64



reservations@paysdemontbeliard-tourisme.com

mvisite.fr



**hier et
demain**

à partir de
79€/pers.*

JOURNÉE GROUPE AUTO-RÉTRO

Embarquez pour une journée insolite dans le Pays de Montbéliard, terre de la célèbre marque au Lion : Peugeot !

Le matin :

Visite libre du **Musée de l'Aventure Peugeot** à Sochaux, lors de laquelle vous découvrirez plus de 200 ans d'une épopée industrielle hors du commun.

Le musée vous présente une vaste collection d'objets estampillés Peugeot, des premières lames de scie aux modèles de voitures actuels.

Le midi :

Déjeuner régional au sein du Musée de l'Aventure Peugeot, dans l'un des salons privés.

LE PRIX COMPREND :

L'entrée au musée de l'Aventure Peugeot, le déjeuner (1 bouteille de vin/5, eau et café compris), la balade en voiture ancienne, le goûter ou l'apéritif.

LE PRIX NE COMPREND PAS :

Les frais de dossier pour le groupe (15€), les extras lors du repas, les dépenses personnelles, le transport, le parking, les assurances.

**Pour une base de 20 personnes payantes.*

Pour les groupes de plus de 25 personnes, l'effectif sera divisé en deux et l'ordre du programme sera inversé.

A noter : 3 personnes par voiture ancienne maximum.



L'après-midi :

Partez à la découverte du Pays de Montbéliard au cours d'une **balade en voiture ancienne**, et laissez-vous conter son histoire par les Vieux Volants Franc-Comtois.

Au cours de votre balade délicieusement rétro s'égrènent le centre historique de la **Cité des Princes** sur lequel veille le **château Montbéliard Wurtemberg**, le **fort du Mont-Bart** ouvrant l'horizon jusqu'aux sommets des Vosges et du Jura, le bucolique **Canal du Rhône au Rhin**... Terminez cette expérience avec un **goûter ou un apéritif** composé de produits locaux.



**POUR RÉSERVER,
CONTACTEZ LAURÈNE**



Réservez votre expérience



Tél. : 03 81 94 14 64



reservations@paysdemontbeliard-tourisme.com



rebelle et
spirituel

à partir de
58€/pers.*

JOURNÉE GROUPE JOYAUX DU PATRIMOINE À AUDINCOURT

Découvrez les trésors contemporains du Pays de Montbéliard lors d'une journée à Audincourt.

Le matin :

Visite guidée du «Donation Patt» Centre d'Art Contemporain à Audincourt.

Situé au sein du château du parc de la Filature, cette collection d'œuvres est composée de peintures, sculptures et objets en tout genre. Parmi les grands noms retenus, Dali, Combas, Di Rosa, Erro ou l'enfant du pays, Jean Messagier.

Le midi :

Déjeuner traditionnel dans un restaurant à Audincourt pour y découvrir les produits du terroir.

LE PRIX COMPREND :

L'entrée au centre d'art contemporain, le déjeuner (1/4 de vin, eau et café compris), les trois visites guidées.

LE PRIX NE COMPREND PAS :

Les frais de dossier pour le groupe (15€), les extras lors du repas, les dépenses personnelles, le transport, le parking, les assurances.

*Pour une base de 20 personnes payantes.

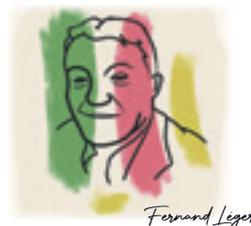


L'après-midi :

Sous la conduite d'une guide-conférencière, plongez au cœur de deux sites du patrimoine religieux d'Audincourt : **l'église de l'Immaculée Conception et l'église du Sacré-Cœur.**

L'église de l'Immaculée Conception, située dans le quartier des forges, est l'une des premières églises construites en béton armé en France (1932). Elle est l'œuvre du moine et architecte Dom Bellot.

L'église du Sacré-Cœur, haut-lieu de l'art sacré moderne, vous révélera quant à elle les réalisations de Maurice Novarina, Fernand Léger, Jean Bazaine ou encore Jean Le Moal... l'histoire incroyable de cette œuvre collective s'offre à vous !



**POUR RÉSERVER,
CONTACTEZ LAURÈNE**



Réservez votre expérience



Tél. : 03 81 94 14 64



reservations@paysdemontbeliard-tourisme.com

mvisite.fr



rebelle et
spirituel

à partir de
43€/pers.*

JOURNÉE GROUPE FÉERIE DE NOËL

La journée féerie vous transporte au cœur d'un **Marché de Noël authentique classé le 5^e meilleur d'Europe et le plus beau en 2023.**

Le midi :

Arrivée pour un **déjeuner régional** dans l'un des restaurants du cœur historique de Montbéliard, cité des Princes.

L'après-midi :

Rendez-vous à l'Office de Tourisme pour le départ de la **visite guidée de la féerie de Noël** sous la conduite d'une guide-conférencière.

À la fin de la visite, **dégustation d'un verre de vin chaud** ou autre boisson chaude sur le marché de Noël et temps libre.

Vous pourrez admirer dès 16h30 les **illuminations**, qui font la notoriété de Montbéliard.

LE PRIX COMPREND :

Le déjeuner (1/4 de vin, eau et café compris), la visite guidée, le ticket boisson chaude.

LE PRIX NE COMPREND PAS :

Les frais de dossier pour le groupe (15€), les extras lors du repas, le supplément en cas de visite le dimanche et jour férié, les dépenses personnelles, le transport, le parking, les assurances.

**Pour une base de 20 personnes payantes*



★
LES
**Lumières
DE Noël**
★

**POUR RÉSERVER,
CONTACTEZ LAURÈNE**



Réservez votre expérience



Tél. : 03 81 94 14 64



reservations@paysdemontbeliard-tourisme.com

mvisite.fr

rebelle et
spirituel

2 jours
/ 1 nuit

à partir de
156€/pers.*

SÉJOUR GROUPE FÉERIE DE NOËL

Pour s'imprégner de la magie de Noël, le Pays de Montbéliard vous accueille lors d'un séjour, qui alliera histoire et légendes traditionnelles du territoire.

Jour 1

Le midi : Arrivée pour un **déjeuner traditionnel** dans l'un des restaurants du cœur historique de Montbéliard, cité des Princes.

L'après-midi : Rendez-vous à l'Office de Tourisme pour le départ de la **visite guidée de la féerie de Noël** sous la conduite d'une guide-conférencière. À la fin de la visite, dégustation d'un verre de vin chaud ou autre boisson chaude sur le marché de Noël et temps libre. Vous pourrez admirer dès 16h30 les **illuminations**, qui font la notoriété de Montbéliard.

Le soir : **Nuitée en demi-pension** dans un hôtel*** du Pays de Montbéliard.

Jour 2

Le matin : Petit déjeuner à l'hôtel. Visite libre du **Musée de l'Aventure Peugeot** à Sochaux, lors de laquelle vous découvrirez plus de 200 ans d'une épopée industrielle hors du commun. Le musée vous présente une vaste collection d'objets estampillés Peugeot, des premières lames de scie aux modèles de voitures actuels.

Le midi : **Déjeuner régional** au cœur du Musée de l'Aventure Peugeot, dans l'un des salons privés.



LE PRIX COMPREND :

Le déjeuner du jour 1 (1/4 de vin, eau et café compris), la visite guidée, le ticket boisson chaude, la nuitée en demi-pension dans un hôtel, la taxe de séjour, l'entrée au musée de l'Aventure Peugeot, le déjeuner du jour 2 (1 bouteille de vin/5, eau et café compris).

LE PRIX NE COMPREND PAS :

Les frais de dossier pour le groupe (15€), les extras lors du repas, le supplément en cas de visite le dimanche et jour férié, le supplément chambre individuelle, les dépenses personnelles, le transport, le parking, les assurances.

**Pour une base de 20 personnes payantes
En option : visite guidée du Musée de l'Aventure Peugeot (en supplément, nous consulter)*

★ **Marché de Noël authentique classé le 5^e meilleur d'Europe et le plus beau en 2023**

LES
**Lumières
DE Noël**

**POUR RÉSERVER,
CONTACTEZ LAURÈNE**



Réservez votre expérience



Tél. : 03 81 94 14 64



reservations@paysdemontbeliard-tourisme.com



hier et
demain

2 jours
/1 nuit

à partir de
195€/pers.*

SÉJOUR GROUPE CLUB DE VOITURES ANCIENNES

Découvrez à travers un road-trip de deux jours le caractère singulier du Pays de Montbéliard, à bord de vos véhicules de collection !

Jour 1

Le matin : Accueil à l'Office du Tourisme par l'équipe ainsi que des membres du **Club des Vieux Volants Franc-Comtois**. Remise des **road-books** aux équipages et départ en direction de Blamont.

Le midi : Arrivée à Blamont et **déjeuner traditionnel** au restaurant l'Orée du Bois.

L'après-midi : Départ direction Mandeure en empruntant la route qui traverse Ecurcey : peut-être aurez vous la chance d'apercevoir un troupeau de notre célèbre **vache montbéliarde** ! Arrêt sur la route pour découvrir le point de vue depuis le Belvédère de Mandeure. Votre guide-conférencière vous attendra ensuite au théâtre antique pour la visite guidée du dernier vestige de l'agglomération d'**Epomanduodurum**.

Le soir : Installation à votre hôtel*** à Sochaux. Votre véhicule sera stationné sur le parking fermé du musée de l'Aventure Peugeot durant la nuit. Une **dégustation de fromages** de la région vous sera proposée à votre hôtel, avant le dîner et la nuitée.

LE PRIX COMPREND :

la nuitée en hôtel 3* (base chambre double), la taxe de séjour, le parking, les repas (1/4 de vin, eau et café inclus), les entrées aux sites et visites mentionnées au programme, un roadbook par équipage, les frais de dossier.

LE PRIX NE COMPREND PAS :

Les extras aux repas, le transport, les dépenses personnelles, les assurances, le supplément chambre individuelle.

**Pour une base de 20 personnes payantes
Possibilité de prolonger votre séjour (nous consulter).*



Jour 2

Le matin : Petit-déjeuner à l'hôtel, puis **visite libre du musée de l'Aventure Peugeot**, où vous découvrirez près de 200 ans d'une histoire industrielle hors du commun.

Le midi : **Déjeuner régional** au cœur du Musée de l'Aventure Peugeot, dans l'un des salons privés.

L'après-midi : Rendez-vous à l'Office du Tourisme pour la visite **guidée du cœur historique de Montbéliard** : laissez-vous conter l'histoire de la Cité des Princes, blottie au pied de son château, et parcourez quatre siècles d'un singulier destin sous le règne des Wurtemberg.



**POUR RÉSERVER,
CONTACTEZ LAURÈNE**



Réservez votre expérience



Tél. : 03 81 94 14 64



reservations@paysdemontbeliard-tourisme.com

FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD POUR DES CONTRATS PORTANT SUR UN SERVICE DE VOYAGE



Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le service de voyage avant de conclure le contrat de voyage.

Le(s) prestataire(s) de service ainsi que l'Office de Tourisme sont responsables de la bonne exécution du service de voyage.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre le(s) prestataire(s) de service ou l'Office de Tourisme.

Les voyageurs peuvent céder leur service de voyage à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du service de voyage ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du voyage. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du service de voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si le prestataire de service se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du contrat, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début de la prestation, le professionnel responsable annule celle-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début de la prestation en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le voyage.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du voyage, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du voyage, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe

considérablement l'exécution du voyage et que le prestataire de service ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du service de voyage.

Le(s) prestataire(s) de service ou l'Office de Tourisme doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si le(s) prestataire(s) de service ou l'Office de Tourisme devient insolvable, les montants versés seront remboursés. L'Office de Tourisme a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST située 15 avenue Carnot 75017 PARIS — n° de téléphone : 01 42 96 75 15. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'Office de Tourisme.

FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD POUR DES CONTRATS DE VOYAGE À FORFAIT

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le service de voyage avant de conclure le contrat de voyage.

Le(s) prestataire(s) de service ainsi que l'Office de Tourisme sont responsables de la bonne exécution du service de voyage.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre le(s) prestataire(s) de service ou l'Office de Tourisme.

Les voyageurs peuvent céder leur service de voyage à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du service de voyage ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du voyage. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du service de voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si le prestataire de service se réserve le droit d'augmenter le

prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du contrat, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début de la prestation, le professionnel responsable annule celle-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début de la prestation en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le voyage.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du voyage, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du voyage, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution

lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du voyage et que le prestataire de service ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du service de voyage.

Le(s) prestataire(s) de service ou l'Office de Tourisme doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si le(s) prestataire(s) de service ou l'Office de Tourisme devient insolvable, les montants versés seront remboursés. L'Office de Tourisme a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST située 15 avenue Carnot 75017 PARIS — n° de téléphone : 01 42 96 75 15. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'Office de Tourisme.

Vous pouvez consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2017/12/20/ECO11727619R/jo/text>

PAYS DE MONTBÉLIARD TOURISME CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Immatriculé au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours sous le n°IM025120010

La participation à l'une des formules proposées dans ce document ou toute autre formule composée sur mesure implique l'acceptation des conditions particulières de réservation présentées ci-dessous :

Art 1 Définition : l'Office du Tourisme du Pays de Montbéliard autorisé dans le cadre des articles R211-3 à R211-11 du Décret n° 2017-1871 du 29 décembre 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1717 du 20 décembre 2017 portant transposition de la directive (UE) 2015/2302 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relative aux voyages et forfait et aux prestations de voyage liées assure la réservation et la vente de tous types de prestations de loisirs et d'accueil d'intérêt général dans des zones d'influences. Il facilite la démarche du public en lui offrant un choix de nombreuses prestations et en assurant une réservation rapide et sûre. Office de Tourisme du Pays de Montbéliard; forme juridique : association ; SIRET : 30537827500021 – APE : 7990Z ; Certificat d'immatriculation IM025120010 ; Garantie Financière : auprès de l'APST dont le siège social est à Paris.

Art 2 Information : les prestations proposées constituent l'offre préalable visée par le formulaire ci-dessus et elles engagent l'Office de Tourisme du Pays de Montbéliard. Toutefois des modifications peuvent naturellement intervenir dans le nombre, la nature et les tarifs des prestations proposées. Conformément au formulaire ci-dessus, si des modifications intervenaient, elles seraient portées par écrit à la connaissance du voyageur par l'Office de Tourisme du Pays de Montbéliard avant la conclusion du contrat.

Art 3 Durée du séjour : le voyageur signataire du contrat pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Art 4 Les prix : les prix sont publiés en EURO TTC par personne ou sous forme de forfait et sont calculés en fonction du nombre de participants. Ces prix ne comprennent pas : l'acheminement, le transport sur place sauf mention, le parking, les assurances, les extras aux repas, le supplément chambre individuelle, les frais de dossier, les dépenses à caractère personnel. Ils sont révisables en cas de fluctuations économiques.

Art 5 La réservation : la réservation devient ferme par l'envoi d'un contrat de réservation daté et signé accompagné d'un règlement d'acompte de 30% du montant global de la prestation. L'envoi doit être adressé à l'Office de Tourisme du Pays de Montbéliard – 1, rue Mouhot - 25200 MONTBÉLIARD. Toute réservation ne pourra être assurée qu'en fonction des disponibilités des prestataires de services et des conditions météorologiques pour les activités de plein air et de navigation. Pour les visites guidées, la durée de visite est d'1h30 (sauf demande spéciale et visite guidée de la féerie de Noël) et un guide est prévu pour 30 personnes maximum (sauf Musée d'Art et d'Histoire).

Art 6 Règlement du solde : il devra être réglé 30 jours avant le début du séjour. Si des services non prévus s'ajoutent à la prestation, ils seront réglés directement sur place par le voyageur.

Art 7 Bon d'échange : à réception du solde et dans les 7 jours précédents la prestation, l'Office de Tourisme du Pays de Montbéliard enverra les bons d'échange à remettre à chaque prestataire. Ces bons d'échange mentionneront la date, l'heure, la nature de la prestation, le nombre de personnes pour lequel elle est valable ainsi que les coordonnées de chaque prestataire.

Art 8 Inscriptions tardives : en cas d'inscription moins de 30 jours avant la prestation, la totalité du règlement est exigée à la réservation.

Art 9 Arrivée : le voyageur doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le contrat, le bon d'échange ou l'accusé de réception. En cas de retard, le voyageur doit prévenir le(s) prestataire(s) dont l'adresse et le téléphone figurent sur le bon d'échange. Les prestations non consommées, du fait d'un retard ou d'une interruption du voyage resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement. Pour les visites guidées, tout retard éventuel sur l'heure de début de visite sera répercuté sur la durée de la visite.

Art 10 Hébergement : le prix des nuitées est calculé sur la base d'une chambre double avec bain ou douche et petit déjeuner. Les hébergements proposés sont de catégories 2* ou 3* sauf cas contraire spécifié dans le texte de présentation. Le contrat est établi pour une capacité d'hébergement maximum. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'hébergement, l'Office de Tourisme du Pays de Montbéliard peut refuser les voyageurs supplémentaires. Le contrat est alors réputé rompu du fait du voyageur.

Art 11 Annulation du fait du voyageur : toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée à l'Office de Tourisme du Pays de Montbéliard. Le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants (frais d'annulation) précisés ci-dessous et titre de débits en fonction de la date d'annulation par rapport à la date de la prestation.
De 30 à 15 jours avant le début des prestations : 30 %
De 14 à 7 jours avant le début des prestations : 60 %
De 7 à 0 jour avant le début des prestations : 100 %
En cas de non-présentation du client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Art 12 Annulation du fait de l'Office de Tourisme ou de ses partenaires : se reporter au formulaire ci-dessus.

Art 13 Modification du nombre de participants : Dans le cas où le nombre de participants présents le jour de la prestation serait inférieur à celui réservé, aucun remboursement ne sera accordé si l'Office de Tourisme du Pays de Montbéliard n'en a pas été informé par écrit (mail, courrier) 7 jours francs au moins avant la date de la prestation réservée. Dans le cas contraire, c'est le nombre de personne précisé sur le contrat qui sera facturé.

Art 14 Interruption du séjour : en cas d'interruption du séjour par le voyageur, il ne sera procédé à aucun remboursement des prestations non consommées, sauf si le motif est couvert par l'assurance annulation du voyageur.

Art 15 Modification par l'Office de Tourisme du Pays de Montbéliard d'un élément substantiel du contrat : se reporter au formulaire ci-dessus.

Art 16 Empêchement pour l'Office de Tourisme ou ses partenaires de fournir en cours de séjour les prestations prévues dans le contrat : se reporter au formulaire ci-dessus.

Art 17 Dommages : le voyageur est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Le voyageur est invité à vérifier qu'il possède toutes les assurances nécessaires le couvrant pendant son voyage ou séjour.

Art 18 Assurances : l'Office de Tourisme du Pays de Montbéliard a souscrit une assurance afin de couvrir les conséquences de la Responsabilité Civile Professionnelle qu'il peut encourir auprès de Aviva Assurance dont le siège social est situé 13 rue du Moulin Bailly à Bois-Colombes (92270).

Art 19 Responsabilité : l'Office de Tourisme du Pays de Montbéliard dans les termes de l'article L 211-16 du Code du Tourisme qui stipule : le professionnel qui vend un forfait touristique mentionné au 1° du I de l'article L. 211-1 est responsable de plein droit de l'exécution des services prévus par ce contrat, que ces services soient exécutés par lui-même ou par d'autres prestataires de services de voyage, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois le professionnel peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est imputable soit au voyageur, soit à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat (et qu'il revêt un caractère imprévisible ou inévitable), soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

Art 20 Réclamations : Toute réclamation relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution du contrat doit être adressée à l'Office de Tourisme du Pays de Montbéliard au plus tard dans les 3 jours ouvrés suivants la fin de la prestation, par lettre recommandée avec accusé de réception ou équivalent.